

**Alexandra Jönsson-Leclerc**

[alexandra.jonsson@sfr.fr](mailto:alexandra.jonsson@sfr.fr)

Institut d'Etudes Politiques de Paris, Cevipof.

Programme doctoral Sociologie politique et politiques publiques.

**LES POLITIQUES DE CONCILIATION ENTRE VIE FAMILIALE ET VIE  
PROFESSIONNELLE EN EUROPE.**

*Une comparaison entre la France, la Suède et le Royaume-Uni.*

Thèse dirigée par Pierre Muller.

Soutenue le 9 décembre 2011.

Mention très honorable avec les félicitations du jury.

**Membres du Jury :**

**Mme Anne-Marie Daune-Richard**, Chargée de recherche à la retraite au CNRS/LEST

**Mme Elisabeth Elgàn**, Senior Lecturer, Docent, Université de Stockholm (rapporteur)

**M. Pierre Muller**, Directeur de recherche au CNRS, Sciences Po/CEE (directeur de la recherche)

**M. Bruno Palier**, Directeur de recherche au CNRS, Sciences Po/CEE

**M. Yves Surel**, Professeur des Universités en science politique, Université de Paris II (rapporteur)

**Mme Catherine Vérité**, Conseillère technique à la direction des statistiques, des études et de la recherche, CNAF

**Résumé :**

Cette thèse retrace l'évolution des politiques de « conciliation entre vie familiale et vie professionnelle » en France, en Suède et au Royaume-Uni depuis leur genèse dans la période des années 1930 à 1960, leur institutionnalisation dans les années 1960 et 1970 et, plus spécifiquement, à travers les changements survenus dans leurs définitions depuis les années 1990. Le questionnement global de recherches consiste à établir dans quelle mesure l'évolution récente de ce secteur politique dans les différents pays européens étudiés les a conduits à présenter des tendances de convergence, au-delà des spécificités nationales, ou - au contraire - dans quelle mesure ce secteur politique résiste aux changements et évolue selon des trajectoires nationales distinctes et dominantes en accord avec les perspectives généralement établies par les théories institutionnalistes et de *path dependence* en particulier. Dans une démarche comparative à partir de trois cas d'études habituellement démarqués dans la littérature par des structures et traditions différentes tout autant au niveau de l'organisation de l'Etat-providence qu'au niveau de la conception des rapports de genre et du rôle familial, la thèse analyse sous quelles formes et par quelles justifications les pouvoirs publics ont décidé d'intervenir pour organiser des services de garde pour la petite enfance et des dispositifs de congé parental (y compris maternité et paternité).

Si l'analyse insiste initialement sur les différences qui marquent historiquement ces politiques dans les trois pays, elle met ensuite en évidence un certain nombre de similitudes apparues dans leurs changements plus récents. Deux axes fondamentaux sont dégagés : D'un côté, un processus de « *défamilialisation* », indiquant une prise en charge étatique accentuée de la petite enfance dans le même temps qu'une diversité croissante des services. De l'autre côté, un processus de « *parentalisation* », traduit par une intervention publique plus prononcée pour organiser avec davantage de précision le travail familial au sein du foyer en vue de favoriser à la fois une plus grande participation professionnelle des parents et une implication parentale plus égalitaire au sein du foyer.

Auparavant conçues dans une perspective émancipatrice visant à permettre l'accès des femmes au travail rémunéré dans le but d'assurer l'égalité des chances, la thèse montre comment les politiques de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle se détachent progressivement de cet objectif, tout en donnant un rôle accentué à l'égalité des chances dans la sphère familiale en tant que moyen permettant de favoriser une plus grande participation de tous au marché du travail. D'une politique familiale permettant le travail professionnel des mères dans les années 60/70, les politiques de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle passent alors dans les années 90/00 à une politique d'emploi à l'égard des parents avec de jeunes enfants à charge. Par ce glissement, opéré progressivement et à la marge des institutions en vigueur, la prégnance des principes vecteurs de chaque modèle national par le passé tend à s'estomper au profit de normes nouvelles qui gagnent en priorité dans l'orientation des politiques. Cette re-définition similaire des frontières entre public et privé dans les trois cas laisse émerger une tendance à la convergence, articulée notamment autour d'une nouvelle conception des rapports de genre. Mise en perspective avec une intervention accrue des instances communautaires dans ce domaine, cette convergence montre que la formulation et la définition de ces politiques ne peuvent plus être comprises à partir d'une analyse située uniquement sur le niveau national. Révélant un cas où l'influence de l'Europe n'apparaît pas assez présente pour être déterminante, ni suffisamment faible pour pouvoir être écartée, la thèse contribue ainsi au débat ouvert sur l'imbrication croissante des politiques publiques européennes.

**Mots Clefs :**

Analyse des Politiques Publiques, Comparaison, Politiques Sociales, Européanisation, Genre